

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 824

présenté par
Mme Dubost et M. Lescure

ARTICLE 60

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« celles-ci »

les mots :

« cette offre ou cette cession ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.